



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2005/L.16
2 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de la session

**Projet de rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire
de mise en œuvre**

Président: M. Emilio Sempris (Panama)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue au Palais des congrès de Montréal, à Montréal (Canada), du 28 novembre au 6 décembre 2005.
2. Le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2005/11).
4. À la même séance, l'ordre du jour suivant a été adopté:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Solutions envisageables pour les processus d'examen;
 - b) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2003;
 - c) Rapport sur l'état d'avancement de l'examen des troisièmes communications nationales.
 4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Compilation-synthèse des communications nationales initiales;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
 5. Mécanisme financier (Convention):
 - a) Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - c) Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8;
 - d) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.

6. Mécanisme financier (Protocole de Kyoto):
 - a) Fonds pour l'adaptation;
 - b) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
7. Article 6 de la Convention.
8. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
9. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
10. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
11. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Liens institutionnels entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
12. Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.
13. Questions diverses:
 - a) Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties;
 - b) Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
14. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 13 de l'ordre du jour

(À compléter, sur la base des conclusions adoptées au titre
de chaque point de l'ordre du jour)

IV. Rapport de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le 6 décembre, le SBI a examiné le projet de rapport de sa vingt-troisième session (FCCC/SBI/2005/L.16). À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat, l'établissement du rapport de la session selon les indications données par le Président.

Annexes

(À compléter)
